

## **REGLEMENT DU JEU « Humour en cours », La Comédie de Paris**

### **1. Objet du concours**

La Comédie de Paris est une SARL au capital de 150 000 €, dont le siège social est situé au 42 rue Pierre Fontaine 75009 Paris , inscrite au RCS de Paris – 500 207 030

Elle organise un concours gratuit et sans obligation d'achat, accessible via la page Facebook <http://www.facebook.com/pages/Com%C3%A9die-de-Paris/156408701098386> , dont l'objet est de visionner des vidéos et de définir sa préférée. Suite à cela un tirage au sort est organisé parmi tous les participants pour désigner les gagnants des différents lots.

### **2. Modalités de participation 2.1.**

Pour participer au concours, les participants doivent :

- être inscrits sur Facebook
- cliquer sur « j'aime » sur la page Comédie de Paris
- accepter de partager certaines informations
- remplir un formulaire
- visionner une ou plusieurs vidéos et définir son « coup de cœur »

### **2.2.**

La participation de mineurs se fait sous l'autorité et la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. En cas de participation de mineurs et notamment préalablement à la fourniture des dotations, la Comédie de Paris sera en droit d'exiger la communication d'une autorisation écrite signée du représentant autorisant la participation du mineur concerné au concours.

### **2.3.**

La participation au concours est ouverte à toute personne physique, quel que soit l'âge résident en France Métropolitaine, à l'exclusion des salariés et représentants de la Comédie de Paris, ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants, conjoints).

### **2.4.**

Avant de participer au concours, les participants doivent lire ce règlement avec attention et en accepter les termes dans leur intégralité via la pop-up d'installation du jeu ou via le jeu au moment de l'ajout d'une image

### **2.5.**

Les participants s'engagent à respecter les dispositions du règlement et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, La Comédie de Paris aura la possibilité de considérer la participation et/ou la remise du prix comme nulle.

### **3. Dates de participation**

La participation au concours est ouverte du 13 janvier 2012 au 10 février 2012 minuit.

### **4. Désignation des gagnants**

Suite à la participation des joueurs, un tirage au sort aura lieu afin de désigner les gagnants des différents lots.

#### **4.1.**

Les gagnants seront avertis par La Comédie de Paris avant le 24 février 2012 par courriel à l'adresse renseignée lors du formulaire. Par ailleurs, les noms des gagnants seront diffusés sur la page La Comédie de Paris. Si un gagnant n'était pas joignable, ne répondait pas à l'email susmentionné dans un délai d'un mois à compter de l'envoi de l'email, La Comédie de Paris aura

toute discrétion pour désigner un autre gagnant et lui attribuer les prix ou pour déclarer les prix non attribués.

## 5. Dotations

### 5.1.

Les dotations suivantes seront remises aux gagnants.

### 5.2.

- 1<sup>er</sup> prix : Diner pour deux (apéritif, entrée, plat, dessert, café) à « La Cloche d'Or » (3, rue Mansart, 75009 Paris) + spectacle à la Comédie de Paris (les places sont impérativement soumises aux disponibilités du théâtre) + une nuit chambre double au Tryp Blanche Hôtel (petit-déjeuner inclus). A noter que la date sera à fixer avec le gagnant selon disponibilités de l'hôtel, et qu'aucun frais supplémentaire consommé à l'hôtel ne pourra être pris en charge. Valeur totale estimée à environ 400 euros
- 2<sup>ème</sup> prix : Deux Repas croisière pour 2 personnes « Paris en Scène » + un spectacle au choix à la Comédie de Paris. Les places sont impérativement soumises aux disponibilités du théâtre. Valeur : environ 118 euros pour chacun des lots
- 3<sup>ème</sup> prix : Cinq invitations pour 2 personnes aux spectacles de la Comédie de Paris. Les places sont impérativement soumises aux disponibilités du théâtre. Valeur à l'unité : environ 60 euros pour chaque lot d'invitations (pour 2 personnes), selon spectacles
- 4<sup>ème</sup> prix : Deux lots de 3 DVD de spectacles (« Les Bodin's Mère et fils », Jean-François Dérec et Christophe Guybet, « Pourquoi pas ce soir ? »). Valeur : environ 40 euros
- 5<sup>ème</sup> prix : Un lot de 3 livres, contes pour enfants illustrés accompagnés d'un CD audio, écrits et racontés par Anne Roumanoff. Valeur : environ 30 euros
- 6<sup>ème</sup> prix : Cinq DVD d'Anne Roumanoff, « Les petites résolutions ». Valeur : 26 euros chacun.
- 7<sup>ème</sup> prix : Le DVD du film « Sucker Punch » de Zack Snyder. Valeur : 25 euros
- 8<sup>ème</sup> prix : Le livre « Le Sexe pour les nuls », nouvelle édition du Dr Ruth K. Westheimer et Dr Marianne Pauti. Valeur : 22 euros
- 9<sup>ème</sup> prix : un coffret DVD « Les Vamps ». Valeur : 15 euros.
- 10<sup>ème</sup> prix : Dix Ranges CD Anne Roumanoff. Valeur inestimable.
- 11<sup>ème</sup> prix : Cinq affiches dédicacées. Valeur inestimable.
- 12<sup>ème</sup> prix : Dix flipbook du spectacle « Les Marionnettes du pénis ». Valeur inestimable.

Les lots ne pourront faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Dans l'hypothèse où un lot reviendrait à Comédie de Paris par voie postale pour quelque raison que ce soit non imputable à La Comédie de Paris, ou si un gagnant y renonçait, ce lot restera la propriété de La Comédie de Paris qui sera libre de le réattribuer ou non.

D'une manière générale, La Comédie de Paris décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir à un gagnant pendant la jouissance du lot. La Comédie de Paris se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction d'un gagnant concernant son lot.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les lots ont exclusivement une fonction d'illustration et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

La Comédie de Paris ne saurait être tenue pour responsable si un ou plusieurs des lots proposés étaient indisponibles temporairement ou définitivement. Il serait alors proposé aux gagnants des lots de valeur équivalente. La Comédie de Paris n'assume aucune responsabilité en cas de retard, vol et/ou perte des lots acheminés par voie postale ou quant à leur état de livraison. La Comédie de Paris ne saurait être tenue responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être contactés pour une raison indépendante de sa volonté.

## **6. Informatiques et libertés**

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui la concernent.

Pour toute demande il conviendra d'écrire à : La Comédie de Paris, 42 rue Pierre Fontaine, 75009 Paris.

Toute demande tendant à la suppression des données nominatives concernant le participant avant la sélection du gagnant, vaudra renonciation à la participation au concours.

## **7. Autorisation d'utilisation des coordonnées des gagnants**

Les participants autorisent, s'ils sont désignés gagnants du concours, La Comédie de Paris à utiliser et reproduire à titre gracieux leurs noms, prénoms, ainsi que toute information renseignée lors du renseignement au formulaire, à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en relation avec le concours et/ou les activités de La Comédie de Paris – pour le monde entier et pendant toute une durée de dix (10) ans à compter de la fin du concours.

## **8. Propriété intellectuelle La Comédie de Paris**

L'ensemble des marques, logos, œuvres de l'esprit, textes, icônes, noms de domaine, logiciels accessibles sur le Site sont la propriété intellectuelle exclusive de La Comédie de Paris ou du moins des œuvres pour lesquelles La Comédie de Paris a reçu l'autorisation expresse d'utilisation et de diffusion.

Les marque et logo " La Comédie de Paris " sont la propriété exclusive de La Comédie de Paris. La participation au concours ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser ou d'acquérir un droit de propriété sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle de La Comédie de Paris ou accessibles sur le site.

## **9. Remboursements frais de participation**

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.

En l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion forfaitaire aux internautes. Dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général, il est expressément convenu que l'accès au Site ne pourra donner lieu à aucun remboursement puisque le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Cependant, par exception aux stipulations qui précèdent, si la connexion n'est pas réalisée à partir d'un abonnement avec connexion forfaitaire, tel que défini ci-dessus, le remboursement du temps de connexion sera remboursé par La Comédie de Paris sur demande écrite sur la base forfaitaire de 9 minutes de connexion soit 0,66€TTC sur demande écrite en joignant un RIB et en mentionnant l'identifiant et l'e-mail du participant, le jour et l'heure de la connexion à l'adresse du jeu.

La demande de remboursement doit être adressée par courrier postal sous enveloppe suffisamment affranchie, avant le 17 février 2012 (cachet de la poste faisant foi) à : La Comédie de Paris, 42 rue Pierre Fontaine, 75009 Paris. Il ne sera effectué qu'un remboursement maximum par participant (même nom, même adresse postale et/ou même Relevé d'identité bancaire) pendant toute la durée du concours.

La Comédie de Paris ne sera tenue à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués ci-dessus.

#### **10. Responsabilité**

Il est rappelé les caractéristiques et les limites du réseau internet en ce qui concerne la sécurité technique des échanges. La Comédie de Paris ne saurait être tenue responsable des dommages liés aux risques inhérents à toute connexion et toute transmission d'informations sur internet. A ce titre, La Comédie de Paris ne saurait être responsable et décline toute responsabilité en cas de (i) difficultés de connexion au réseau internet, d'encombrement du réseau internet, de dysfonctionnement de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le temps de connexion nécessaire à la participation; (ii) contamination par d'éventuels virus ou d'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site ; (iii) dommages survenant à tous biens, tels que notamment matériels informatique, utilisés par les participants à l'occasion de la participation au concours.

En participant à ce concours, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement La Comédie de Paris, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation au concours ou du fait de la mise en possession du prix et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

En cas de force majeure, La Comédie de Paris se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre, d'annuler le concours préalablement à la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, La Comédie de Paris s'engage à en avvertir les participants dans les plus brefs délais, par une mention sur la page Facebook. .

#### **11. Dépôt et disponibilité du règlement**

Le règlement du concours est déposé via [depotjeux.com](http://depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Il est disponible à la consultation sur le Site ou sur [www.depotjeux.com](http://www.depotjeux.com)

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du concours. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à La Comédie de Paris. Le timbre de la demande de règlement est remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du concours, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

#### **12. Loi applicable et juridiction**

Les présentes règles de participation sont soumises au droit français. Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Paris.

#### **13. Protection des informations**

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à la société La Comédie de Paris et non à Facebook. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Consulter le Règlement.

